Dans le prolongement de la COP 21, l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements sociaux et médico-sociaux (ANAP) propose d'encourager et de soutenir les établissements dans la mise en œuvre de leur démarche RSE.

Un accès centralisé et simplifié à toutes les informations utiles

L'ANAP met à disposition un centre de ressources sur la responsabilité sociétale qui s'adresse à l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social souhaitant mener des actions concrètes de responsabilité sociétale dans leur établissement. Il est alimenté par les membres du Cercle Performance « Développement Durable en Santé » réunissant plus de 40 établissements déjà engagés dans ces démarches.

Le centre de ressources offre un accès simplifié à des guides, des outils, des méthodes et des retours d'expériences élaborés par l'ANAP et les autres organismes référents. Il sera enrichi régulièrement.

Des fiches actions concrètes et des retours d'expériences

L'ensemble des publications disponibles dans le centre de ressources couvre autant le pilier environnemental (déchets, énergie, eau, pollution, émissions de gaz à effet de serre, etc.), économique (raisonner en coût complet, etc.) que social (conditions de travail, capital humain, développement local, etc.). Les outils pour mettre en place et animer la gouvernance du Développement Durable dans les établissements y sont aussi présentés.

Les membres du Cercle proposent également une sélection de contenus permettant de dresser les enjeux, avoir un panorama des textes de référence et identifier les principales pistes de solutions avec notamment des fiche d'actions concrètes à mettre en œuvre et des indicateurs associés.

De même, des retours d'expériences d'établissements y sont présentés, par exemple sur la réduction de la consommation énergétique, le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ou encore la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences entre les structures médico-sociales d'un même territoire.

Un engagement de l'ANAP dans la RSE depuis 2011

L'ANAP a initié des actions de développement durable dès 2011, marquées notamment par son adhésion au club du développement durable porté par le ministère de l'écologie. L'agence s'est donnée pour objectif d'accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans leurs démarches de définition de leur responsabilité sociétale et d'actions permettant sa mise en œuvre. Pour y parvenir, elle s'appuie à la fois sur une dynamique propre de développement durable et sur la prise en compte de ses enjeux dans l'ensemble des projets qu'elle mène sur ses domaines d'expertise : immobilier, organisation, filières, transports, systèmes d'information, finances, etc. Dans cet esprit, elle a passé convention avec le C2DS qui fédère un grand nombre d'établissements de santé.

L'agence a par ailleurs créé le Cercle Performance « Développement Durable en santé » en 2014 qui coordonne ces actions avec le C2DS dans un esprit de complémentarité et organisé la première journée nationale « Responsabilité Sociétale des ES et ESMS » en janvier 2015, en lien avec le commissariat général au Développement Durable et les fédérations (FHF, FHP, FEHAP, Uni-Cancer, UNIOPSS, FNAQPA).